

**Expert-Comptable :**

**Frédéric Galiani**

Inscrit au Tableau de l'Ordre  
des Experts comptables de Corse  
Immeuble Ivoire  
Route de Mezzavia  
20 090 AJACCIO

**Avocat :**

**Maitre Carole Lucchini**

Inscrite au Barreau d'Ajaccio  
  
4 Boulevard Masseria  
20 000 AJACCIO

**Incubateur de Corse – INIZIÀ**

4 Immeuble Castellani Quartier Saint Joseph  
Avenue du Mont Thabor  
20 090 AJACCIO

**Projet ICARE Technologies**

**Objet : Assistance juridique et comptable**

Ajaccio, le 8 septembre 2016

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-après, les termes et conditions de la mission d'assistance juridique et comptable pour laquelle vous nous avez sollicités.

**1. Contexte**

La SAS ICARE Technologies a été créé le 6 avril 2016.

Le projet actuel porte sur la création et la commercialisation d'un accessoire de la personne connecté.

La concrétisation de ce projet, comportant notamment la création d'un prototype fonctionnel, nécessite l'entrée de nouveaux actionnaires pour boucler le financement.

**2. Nature et objectifs de la mission**

Notre mission consiste à :

- Assister le porteur de projet dans la structuration juridique de son entreprise ;
- Revoir les travaux d'évaluations qu'ils ont fait réaliser afin de définir une méthodologie d'évaluation de l'entreprise qui servira de base aux entrées et sorties des futurs actionnaires.

Pour répondre à cet objectif, nous mettrons en œuvre les diligences que nous estimerons nécessaires en vue de me permettre d'apprécier notamment la pertinence des méthodes d'évaluation retenues pour déterminer la valeur de la société.

### **3. Limites de la mission**

Notre mission ne relève ni d'une mission d'audit ni d'une mission d'examen limité. Elle n'a donc pour objectif, ni de nous permettre de formuler une opinion sur les comptes de la SAS ICARE Technologies, ni de procéder à des opérations spécifiques concernant le respect du droit des sociétés.

Cette mission est ponctuelle. Il ne nous appartient donc pas d'assurer un suivi des événements survenus éventuellement entre la date de réalisation de nos travaux et les prochains mouvements d'actionnaires.

Cette mission ne comprend pas, à ce stade, les honoraires de création d'une autre entité tel qu'un holding.

### **4. Honoraires**

Nos honoraires seront facturés selon le principe du temps passé et sont fonction du taux de vacation variant selon la qualité et le niveau d'expérience des différents intervenants.

La provision prévue au démarrage des travaux est de 4 000 € hors taxes scindée par parts égales entre les intervenants. Cette provision ne comprend pas les débours, notamment ceux relatifs aux formalités juridiques (notamment les frais de greffe et d'enregistrement).

Cette mission suppose la collaboration active des différents intervenants internes et externes dans la préparation et la remise des pièces demandées, dans les délais souhaités. Au cas où notre mission serait interrompue, les honoraires seront facturés sur la base du temps passé à la date où notre mission prendrait fin. Si cette interruption était le fait du demandeur, la provision resterait acquise aux intervenants.

### **5. Calendrier/Intervenants/liste de documents souhaités**

Nos interventions se dérouleront selon le calendrier suivant :

- Fourniture de l'ensemble des documents juridiques et financiers relatifs au projet
- Examen des documents par les intervenants ;
- Proposition(s) de structuration juridique ;
- Assistance au choix d'une méthode d'évaluation de la société ;
- Restitution des travaux et cadrage des travaux juridiques à réaliser
- Mise à jour des statuts comprenant la rédaction et la réalisation des formalités ;
- Rédaction éventuelle d'un pacte d'actionnaires.

Cette mission est placée sous la responsabilité des signataires. Ils peuvent se faire aider dans les travaux à mettre en œuvre par un assistant de leur choix.

Par ailleurs, nous pourrions être amenés à faire appel à des experts notamment pour apprécier une valorisation. Si tel était le cas, nous vous en informerions et verrions avec vous les modalités de leurs interventions.

## 6. Acceptation de la mission

Nous vous remercions, pour la bonne forme, de bien vouloir nous retourner une copie de ce courrier revêtue de votre accord, si les termes de ce courrier vous agréent.

Nous restons à votre disposition pour toute précision complémentaire que vous souhaiteriez obtenir et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Ajaccio, le 7 septembre 2016

Frédéric GALIANI  
Expert-comptable

Carole LUCCHINI  
Avocate

## Incubateur de Corse – INIZIÀ

Nous avons pris connaissance des termes et conditions de la mission décrite ci-dessus et les approuvons.

*Bon pour accord pour 4800 € TTC*

Le Directeur  
de l'incubateur de Corse inizià

*[Signature]*  
Emmanuel PIERRE

*le 8/09/2016*

Incubateur d'entreprises innovantes

**inizià**

Maison du Parc - ZI Erbajolo - 20600 BASTIA  
Siret : 798 482 097 00010